

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION A L'INSA TOULOUSE

Accompagner un élève-ingénieur-e
pour sa dernière année d'études

Édition 2020-2021

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION A L'INSA TOULOUSE

Qui peut conclure un contrat de professionnalisation ?

Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle peut conclure un contrat de professionnalisation. L'État, les collectivités territoriales et les EPA ne sont pas concernés.

Publics recrutés et avantages associés

Personnes concernées	Rémunération	Avantages associés
Les étudiants < 21 ans en formation initiale	Au moins 65% du SMIC	Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage « bonus alternants » [entreprises de > 250 salariés avec > 5% d'employés en alternance] Réponse à l'obligation d'embauche d'alternants : « bonus-malus »
Les étudiants 21-25 ans en formation initiale	Au moins 80% du SMIC	Remboursement des dépenses de formation par votre OPCO Alternants non comptabilisés dans l'effectif de l'entreprise (seuils fiscaux et sociaux)
Les demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans en formation continue	Au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche	Aide forfaitaire de Pôle emploi : l'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans ou plus [jusqu'à 2000€] cumulable avec l'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus [2000€ + exonération de cotisations patronales] L'aide à l'embauche en alternance d'un travailleur handicapé [contrat de 12 mois : 2000€]

Toutes nos spécialités d'ingénieur et parcours de dernière année sont concernés

Diplôme d'ingénieur :



coût de 7000 €
400 heures de formation

contrat de 12 mois
prise en charge OPCO possible



Automatique et Electronique

Génie Biologique

Génie Civil

Génie Mécanique

Génie Physique

Génie des Procédés et de l'environnement

Informatique & Réseaux

Mathématiques Appliquées

Mastère Spécialisé Ingénieur d'Affaires

Mastère Spécialisé Innovative and Secure IoT Systems

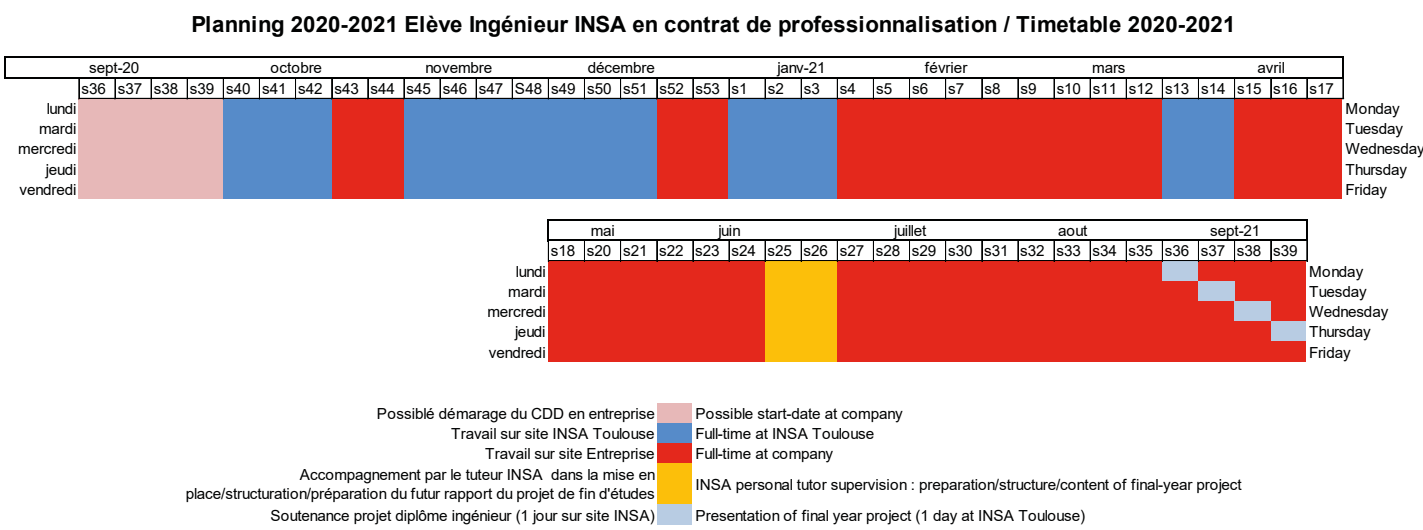
Mastère Spécialisé Valorisation des données massives

Mastère International Ingénierie des Systèmes Complexes

Comment conclure un contrat de professionnalisation ?

- L'entreprise et l'élève-ingénieur-e remplissent et signent le contrat CERFA n°12434 02
- L'entreprise remplit une matrice d'informations à retourner au Service Formation Continue
- Le Service Formation Continue de l'INSA envoie à l'entreprise la convention et l'ensemble des documents contractuels
- L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OCPO pour une demande de prise en charge

Le rythme d'alternance INSA-entreprise



ACCOMPAGNEZ-NOUS !

Nous publions vos offres de contrat de professionnalisation sur notre site web dédié à l'alternance et nous diffusons les offres via mail directement aux étudiants concernés.

Contactez-nous sur : fcd@insa-toulouse.fr

TEMOIGNAGES DE NOS ÉTUDIANTS EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

« Un vrai premier pas dans le monde de l'entreprise où on se sent impliqué pour mieux préparer sa future vie professionnelle. »

« Expérience à recommander sans hésiter »

« Expérience riche avec plus d'implication dans la vie du laboratoire »

« Le contrat de professionnalisation est une opportunité que notre école et des entreprises nous offrent, il faut la saisir ! »

« Très bonne expérience en entreprise, intégration plus forte en entreprise que lors d'un stage »

« Très bonne expérience pour préparer la vie professionnelle »

« Aucun regret, sujet complexe et complet, réelle intégration en entreprise et travail réel! »

Des moments forts

Le forum ALTERN'INSA du 16 avril : présidée par la Direction de l'INSA avec la présence d'entreprises et salariés en contrat de professionnalisation devant 150 élève-ingénieur-es futurs candidats en contrat de pro.

Nous contacter

Service Formation Continue, INSA Toulouse

Site web :

<http://forpro.insa-toulouse.fr/fr/alternance.html>

Tél : 05 67 04 88 66

Mail : fcd@insa-toulouse.fr

Nous contacter

MIDISUP

Site web :

<http://midisup.com/>

Tél : 05 61 10 95 68

Mail : contact@midisup.com

